



DEMI FINALE SUD

TRAMPOLINE, TUMBLING, GYMNASTIQUE ACROBATIQUE

1 ET 2 MAI 2010 à SAINT SULPICE

Cette compétition est organisée par la Fédération Française de Gymnastique, selon le règlement technique fédéral 2009 2010, il accueillera les filières **nationales et fédérales** en trampoline tumbling et gymnastique acrobatique, mais aussi en tumbling **la filière jeunesse**.

Engagements, délais de forclusion : Les clubs doivent expédier leurs engagements :

« **exclusivement** » à l'aide du fichier **INFORMATIQUE version 2010 V4 ou V5** situé sur le site **FFG :EXTRANET/OUTILS/OUTILS COMPETITIONS**

1/ Par mail à l'adresse internet suivante :

engcomptsa@orange.fr

avant la date impérative du 12 Avril 2010 23H59

2/ CONFIRMÉS PAR COURRIER le jour même, accompagnés du chèque ordre « FFG »

(indiv TR TU 19€, synchro, duo, trio 24€) à l'adresse suivante :

Christian.Schwartz

« la grange buissière », MONTBIVES 38330 BIVIERS

ATTENTION POUR EVITER TOUT PROBLEME

Intituler votre « pièce jointe » (et non pas l'objet du mail) ainsi :

- 1. NOM DU CLUB** suivi de « St SULPICE »
- 2. RELIRE IMPERATIVEMENT la brochure technique page 3 PARAGRAPHE 7.**
Notamment la rubrique 7 1/B concernant les FORFAITS.
- 3. Aucune dérogation ne sera accordée, il appartient aux clubs de programmer une demande d'accusé de réception.**

Certificats de performance : Les noms doivent figurer sur le listing validé des compétiteurs ayant fourni leur certificat avant fin janvier comme le précise la brochure.

Licences : seront contrôlées en chambre d'appel avant l'entrée en salle de compétition.

Pareurs / Des badges transférables seront distribués dans les dossiers d'accueil selon la réglementation fédérale PAGE 3 de la brochure technique:

Jugement : les carnets de formation des juges seront exigés pour valider les participations.

Ces derniers doivent être à jour, remplis, et comporter obligatoirement une photo.

La présentation de la licence des juges est exigible à l'accueil de compétition.

Cartes de compétition : TR TU dépôt à l'accueil sauf pour la gymnastique acrobatique, voir brochure technique. Fiche SACEM à remettre à l'accueil obligatoirement, par les clubs présentant la discipline GAc voir brochure technique.

Programme définitif : sera diffusé sur site fédéral, après les engagements.

Accès entraînement salle de compétition : le vendredi 30 Avril de 14H à 20H et dès que le club a reçu ses accréditations.